

LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

L'ABANDON GRADUEL À COMPTER DU 31 MARS 1974—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis encore ici et je voudrais proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Le leader du gouvernement à la Chambre, encore présent lui aussi, pourrait peut-être m'appuyer.

Ma motion traite du même sujet qu'une autre que la Chambre a rejetée ce matin, mais comme les termes en sont plus généraux et nullement agressifs, j'espère sincèrement que la Chambre la prendra en considération. Appuyé par le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen) ou par le député de Timiskaming (M. Peters), je propose donc:

Qu'on autorise le comité permanent des affaires des anciens combattants à étudier les répercussions de l'abandon graduel de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et à faire des recommandations à ce sujet.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion que propose le député de Winnipeg-Nord-Centre, appuyé par le député de Timiskaming. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

● (1120)

[Traduction]

QUESTIONS ORALES

LES FINANCES

LE BUDGET PRINCIPAL POUR 1974-1975—L'AUGMENTATION PAR RAPPORT À L'EXERCICE 1973-1974—LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Finances qui, l'été dernier et par la suite, a invité ses collègues à faire preuve de modération dans la préparation du budget. Je demande au ministre si l'augmentation d'environ 20 p. 100 du budget déposé hier par le président du Conseil du Trésor est conforme à la ligne d'action préconisée par le ministre ou s'il faut l'interpréter comme une réorientation des politiques du gouvernement et du ministre des Finances?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, si la Chambre compare le budget principal des dépenses déposé hier par mon collègue, le président du Conseil du Trésor, et celui de l'an dernier, elle constatera que l'augmentation des dépenses s'établit à 11 p. 100.

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

Une voix: Non, à 18 p. 100.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je parle des prévisions de dépenses.

Une voix: Non, du budget principal.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Comme mon collègue l'a expliqué hier, l'augmentation du budget est attribuable avant tout aux augmentations de postes budgétaires prévus par des lois et des programmes visant à protéger les Canadiens dont les revenus sont fixes et les familles, grâce à des paiements de transfert plus considérables qui sauvegardent le pouvoir d'achat des Canadiens. Je puis répéter au député ce que le gouvernement a affirmé à maintes reprises: nous n'entendons pas combattre l'inflation par des mesures préjudiciables aux pauvres ou aux désavantagés.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, il serait bien difficile au ministre des Finances de combattre quoi que ce soit quand il ignore de quoi il parle. Je voudrais poser une question au président du Conseil du Trésor. Il s'agit d'un fait authentique. N'est-il pas exact que le budget déposé hier par le président du Conseil du Trésor dépasse d'environ 3,621 millions de dollars celui de l'an dernier—soit environ 19.6 p. 100? N'est-ce pas là la vérité et n'est-il pas évident que le ministre des Finances ne sait pas de quoi il parle?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La présidence permettra au président du Conseil du Trésor de répondre à cette question, mais je suis sûr que le chef de l'opposition conviendra qu'une question posée en ces termes n'est pas vraiment recevable. Du point de vue de la procédure, je ne tiendrai pas compte de la dernière partie de la question et je permettrai au ministre de répondre à la première.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition demande si les chiffres du Livre bleu déposé hier sont exacts. Ils le sont. Or, les calculs qu'il fait avec ces chiffres sont parfois exacts, parfois inexacts. Ce qu'il cherche à faire, c'est de prévoir les crédits supplémentaires pour l'année en cours. Chaque année, le gouvernement tente d'établir un programme de dépenses aussi précis et complet que possible. Je crois que le chef de l'opposition admettra que l'année dernière, 1973, celle que nous venons de terminer, a connu des perturbations économiques assez extraordinaires.

Des voix: Oh, oh!

M. Bell: C'est le temps.

M. Drury: Le gouvernement a dû prendre des mesures rapides et importantes qui ont entraîné une modification considérable du programme des dépenses prévu beaucoup plus tôt dans l'année financière. En somme, il compare des pommes et des oranges...

M. Bell: C'est stupide.

M. Drury:... étant donné les circonstances différentes.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.